

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 021-212105019-20260304-D2026_019-DE



Séance du 04 mars 2026

Délibération du conseil municipal n°2026-019

Le quatre mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 17 février 2026

Étaient présents : M. Eric PIESVAUX – M. Stéphane ROUX - Mme Evelyne GAILLOT - M. Philippe CHAUCHOT - M. Yves COURTOT – Mme Nicole FILLON - M. Franck LALIGANT - M. Yohann MORTIER-JEANNIN – M. Joseph COMPERAT - Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER – Mme Yvette CHAUCHEFOIN - Mme Karine BASSARD - M. Jérémie BARDET

Étaient absents : Mme Sabrina MARKOWIAK

Étaient excusés : Mme Pauline CANARD

Pouvoir de :

Néant

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages possibles : 13

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la commune.

Afin de permettre au CCAS d'assurer ses missions d'aide sociale facultative et de soutien aux administrés en difficulté, il convient de lui attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice budgétaire 2026.

Il est proposé d'allouer au CCAS une subvention d'un montant de **12 000 €**, inscrite au budget principal de la commune, à l'article 657362 (subventions aux établissements publics administratifs).



Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 021-212105019-20260304-D2026_019-DE



Séance du 04 mars 2026

Délibération du conseil municipal n°2026-019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (13 voix) de :

- 1) APPROUVER** le versement d'une subvention de 12000 € au CCAS au titre de l'exercice 2026 ;
- 2) DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune ;
- 3) AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVAUX



Le Secrétaire de Séance :

M. Yohann MORTIER-JEANNIN

Le Maire :

- *Certifie le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*

